



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares annonce ses intentions face à l'avis de la santé publique

Rimouski, le 19 décembre 2017 – Pour faire suite à la conférence de presse du Dr. Sylvain Leduc, directeur de la santé publique, et de M. Marc Parent, maire de la Ville de Rimouski, ayant eu lieu ce matin au CISSS du Bas-St-Laurent, la Commission scolaire des Phares souhaite annoncer ses intentions face aux recommandations stipulées.

En effet, lors de la conférence de presse, il a été proposé pour l'établissement Paul-Hubert–du Grand Défi de :

- Maintenir la fermeture de l'école tant que le terminal sera en fonction à cet endroit;
- Réaliser une nouvelle caractérisation des sols en cas de réouverture.

Ainsi, la commission scolaire a l'intention de suivre ces recommandations. Dans ce dossier, il est à noter qu'aucune modification des quartiers scolaires ne sera faite pour 2018-2019.

De plus, voici ce qui a été recommandé pour l'école du Grand-Pavois–de Saint-Yves :

- Avoir un plan de mesures d'urgence bonifié en fonction des nouvelles informations reçues ce matin;
- Collaborer à un plan particulier d'intervention avec la Ville de Rimouski et les autres partenaires concernés.

Ainsi, la Commission scolaire des Phares ira de l'avant avec ces recommandations. Selon les informations obtenues, la DSPu considère que la qualité de l'air et des sols entourant l'école n'est pas compromise.

Rappelons que la Commission scolaire des Phares avait demandé à la DSPu du Bas-St-Laurent, en décembre 2016, un avis quant aux risques à la santé des élèves et du personnel de l'école Paul-Hubert–du Grand Défi, puis de l'établissement du Grand-Pavois–de Saint-Yves, en lien avec la proximité du terminal de chargement de produits pétroliers de la compagnie Suncor. Cet avis avait été demandé suite à des préoccupations du conseil d'établissement de l'école du Grand-Pavois–de Saint-Yves. Finalement, cela avait mené à la décision de procéder au déménagement des 25 élèves du Grand Défi, dans les locaux de la Congrégation des Sœurs du Saint-Rosaire.

En conclusion, monsieur Gaston Rioux, président de la Commission scolaire des Phares, mentionne : « Nous considérons que ce fût une excellente décision quant à la sécurité et à la santé de nos jeunes et de nos employés ».

Source : Julie Francoeur, chef de secrétariat et responsable des communications
Commission scolaire des Phares
418 723-5927, poste 1012
dgphares@csphares.qc.ca

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.